

Comment traiter un cas de discriminations multiples ?

Expulsion des gens du voyage

Table ronde interdisciplinaire publique

Fribourg, Salle Rossier,
Hôpital des bourgeois
15-16 avril 2015, 18h15-
20h15



Intervenants et enjeux

Une personne ou un groupe exposé à de multiples causes de mépris, risque d'être discriminé selon plusieurs motifs. Le plus souvent, cette situation entraîne des violations interdépendantes de plusieurs droits humains. C'est ce qu'on désigne par « intersectionnalité ». Malgré leur gravité, les violations intersectionnelles de droits humains ne sont pas considérées de manière systématique par les institutions.

Violations multiples ou intersectionnelles de droits humains : quelle pertinence ? **Patrice Meyer-Bisch, IIEDH**

C'est le cas pour un groupe de gens du voyage, expulsés en 2005 de leur lieu d'habitation en France. Plusieurs de leurs droits humains sont violés, et leur situation n'a pour le moment toujours pas trouvé de solution. Quels défis concrets se posent ici ?

Evictions forcées des gens du voyage : présentation d'un cas, **ATD Quart monde**

Le droit sait-il répondre aujourd'hui à la complexité de ces situations ? Comment peut-il traiter de l'interdépendance entre la violation de plusieurs droits ? Discussion autour de la méthode d'une clinique, combinant enseignement et situations précises.

Participer à la défense des droits humains par l'enseignement d'une clinique **Mirja Trilsch, prof. de droit à l'UQAM, Directrice de la clinique internationale de défense des droits humains**

Consulter le programme complet de la table ronde sur www.unifr.ch/iiedh.
Pour information : veronique.dupont@unifr.ch



Dans le cadre de la recherche *L'intersectionnalité des violations des droits humains et les discriminations multiples*,
Organisé par:

avec le soutien de: